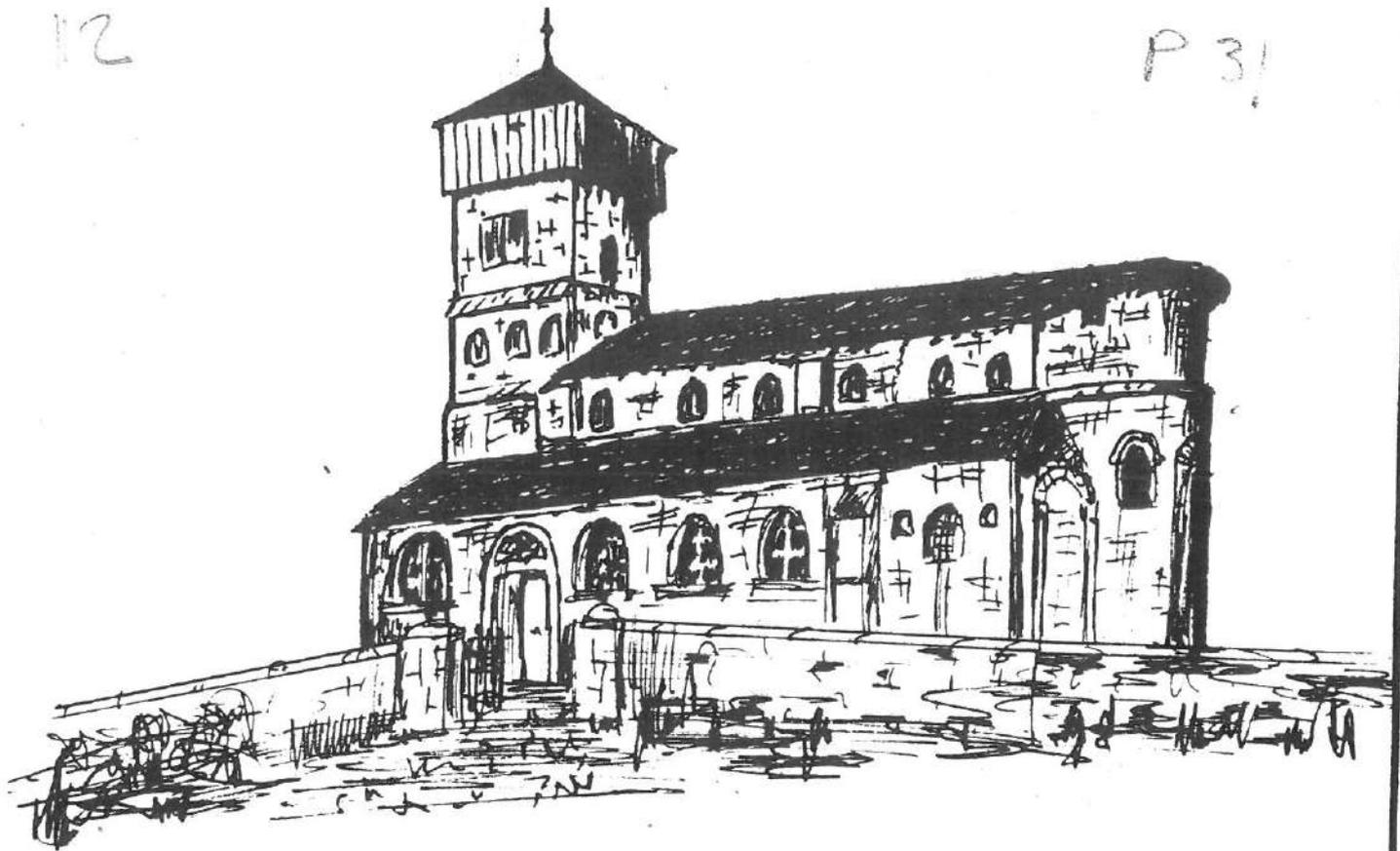


12

P 31



J
U
I
N
1
9
9
0

BULLETIN MUNICIPAL

de

DUGNY SUR MEUSE

Mairie de DUGNY - Commission Information :

POLLIN R. - GARCIA A. - ILLOUZ R. - JACQUOT B. - JUIF C. - PERIDON G.

Imp. REPROFFSET Verdun

N° 03 / Juin 90

SOMMAIRE

1 - LETTRE DU MAIRE

2 - LA COMMUNE ET SES FINANCES

budget primitif 1990 - fonctionnement
budget primitif 1990 - investissements
taux des impôts locaux

3 - INFORMATIONS PRATIQUES

hygiène sécurité
la salle omnisports
les dégâts de la tempête
la forêt communale de Dugny (la vente des chablis)
implantation d'une nouvelle usine
garderie municipale
quelques chiffres

4 - ASSOCIATIONS LOCALES

Amicale des Anciens de Dugny
Association des Anciens Combattants
Football Club de Dugny
Sapeurs Pompiers

5 - VIE CULTURELLE

Archéologie
La remise des prix du concours de dessins
poétiquement votre..... ou Cerisier Rose
Concours photos Adultes..... on joue les prolongations !!

6 - VOLET SOCIAL

Filien mon Ami
Aide aux handicapés
Aide familiale
Aide ménagère

7 - ILS ONT ETE A L'HONNEUR

Remise de Médailles de la Famille Française
Donneurs de sang
Médaille d'Or des Sapeurs Pompiers

8 - VOUS AVEZ LA PAROLE ...

9 - ETAT CIVIL

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La sécheresse exceptionnelle qui a touché en 1989 l'ensemble de l'hémisphère nord, la pollution récente de l'eau à Châteauroux, la prise de position du ministre Brice Lalonde sur l'emploi des engrais par les cultivateurs ont sensibilisé l'opinion sur l'importance d'une richesse naturelle toute "banale" **L'EAU**. Facteur de production pour l'agriculture, service public désormais indispensable à la vie quotidienne des ménages et à l'activité des entreprises, milieu vivant support de la pêche, attraction pour les loisirs et le tourisme, **l'eau est une richesse à protéger et à valoriser.**

Je voudrais aujourd'hui vous entretenir de ce service communal capital qu'est la distribution de l'eau potable.

La commune de DUGNY est alimentée par :

- l'eau du captage situé près de la cité Sainte Barbe,
- l'eau du captage situé en bordure du ruisseau Franc-Ban
- l'eau du captage de Belleray (pour l'écart de Billemont)

En ce qui concerne l'eau des deux premiers captages, on peut la définir comme étant assez dure, à dominante bicarbonatée calcique. Notons à ce sujet que la présence de calcium dans l'eau, même à des concentrations relativement fortes, n'a aucune incidence sur la santé humaine. Son inconvénient réside essentiellement dans le risque d'un entartrement plus ou moins rapide des conduites, notamment sur le réseau d'eau chaude sanitaire.

Les analyses que la commune fait effectuer très régulièrement par la direction sanitaire (les résultats sont immédiatement affichés) confirment que l'eau consommée à DUGNY est propre à la consommation.

Depuis l'extension du dépôt de sulfogypses sur le site des Fours à chaux, les analyses imposées à la S.A. des Fours à chaux sont encore plus nombreuses **des analyses partielles tous les trimestres mentionnant les teneurs en aluminium et zinc et des analyses complètes tous les semestres** sur les points suivants:

- aux 2 piézomètres de contrôle existant en amont et en aval du bac de sulfogypses
- au château d'eau
- au forage du Franc Ban
- dans l'étang en contrebas du bas de sulfogypse.

Un laboratoire régional agréé "L'Institut de Recherches hydrologiques" effectue ces analyses qui signalent une eau conforme aux normes chimiques de potabilité.

MAIS GERER C'EST AUSSI PREVOIR L'AVENIR

Pour assurer la sécurité de la desserte publique, il est envisagé de déplacer le captage du château d'eau construit près des fours à chaux. Un nouveau site a été retenu dans la vallée de la Meuse, au sud des sablières, sur le territoire des communes d'Ancemont et de Dieue qui ont, elles aussi, à améliorer leur distribution d'eau potable. L'étude dont le montant est estimé à 300 000 FRS est financée par le département, l'Etat, l'agence de l'eau Rhin Meuse et la S.A des Carrières et fours à chaux de Dugny. Elle sera réalisée en deux phases :

- **Mai 1990** - sondages électriques du secteur retenu par le service géologique régional du B.R.G.M.
- **juillet 1990** : réalisation d'un puits d'essai.

Si les résultats de cette étude sont satisfaisants, il pourra être envisagé la création d'un nouveau point d'eau dont la protection ne devrait pas poser de problème particulier.

En définitive, l'eau de notre distribution publique répond actuellement à tous les critères de potabilité définis par les directives européennes et les contrôles rigoureux dont elle fait l'objet permettent à chacun d'entre vous de consommer l'eau du robinet en toute quiétude

LE MAIRE,



A. Colombo

La Commune et ses finances

BUDGET PRIMITIF 1990

FONCTIONNEMENT

I - DEPENSES

<i>Denrées et fournitures</i>	256 500
<i>Frais de personnel</i>	888 000
<i>Impôts et taxes</i>	30 000
<i>Travaux et services extérieurs</i>	700 000
<i>Participations et contingents</i>	695 210
<i>Allocations subventions</i>	90 000
<i>Frais de gestion générale</i>	152 000
<i>Frais financiers</i>	310 574
<i>Prélèvements</i>	1 160 633
<u>TOTAL</u>	<u>4 282 917 FRS</u>

II - RECETTES

<i>Produits de l'exploitation</i>	600
<i>Produits domaniaux</i>	805 000
<i>Produits financiers</i>	4 740
<i>Recouvrements - subventions</i>	111 500
<i>Dotations reçues de l'Etat</i>	610 450
<i>Impôts indirects</i>	11 800
<i>Contributions directes</i>	2 738 827
<u>TOTAL</u>	<u>4 282 917 FRS</u>

BUDGET PRIMITIF 1990

INVESTISSEMENTS

I - DEPENSES

Remboursement d'emprunts	186 306
Acquisition - matériel - outillage - immeubles	135 000
Travaux de bâtiments	725 000
Voierie	295 000
Espaces verts - fleurissement	45 000
Travaux en forêts	34 700
Dépôts et cautionnements versés	4 800
Dépenses imprévues	7 935

1 433 741 FRS

II - RECETTES

Subvention d'équipement	102 350
Prélèvement s/budget de fonctionnement	1 160 633
Fonds de compensation de la T.V.A.	170 758

1 433 741 FRS

TAUX DES IMPOTS LOCAUX

	<u>1989</u>	<u>1990</u>
TAXE D'HABITATION	5,15 %	5,15 %
TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE	14,87 %	14,87 %
TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE	20,50 %	20,50 %
TAXE PROFESSIONNELLE	8,34 %	8,34 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

CCAS de Dugny	29 675,00
Prévention routière	400,00
Bibliobus	1 000,00
Anciens Combattants A.F.N.	400,00
Chenil d'Haudainville	500,00
Association départementale lutte contre le rat musqué	1 250,00

ASSOCIATIONS DE DUGNY

A.C.C.A.	800,00
Anciens Combattants	1 300,00
Association des Parents d'Elèves	8 500,00
Chevaliers de la Gaule	800,00
Comité des Fêtes de Dugny	5 000,00
Coopérative scolaire	7 700,00
Cyclo loisirs	2 200,00
Football club	9 500,00
Judo Club	4 500,00
Subventions diverses	1 475,00

TOTAL COMPTE 657 "Subventions"

75 000,00 FRS

INFORMATIONS
PRATIQUES

HYGIENE - SECURITE

Lors de la réunion du 11 Juillet 1989, le Conseil Municipal a décidé de former une commission " Hygiène et Sécurité " , composée de Huit membres :

- Melle COLOMBO Adèle , MM. DEBAELE Jean-Marie, HENRY Gilbert, JACQUOT Bernard, Mme JUIF Claudine, MM. PERIDON Guy, POLLIN Robert, WILLAUME Michel .

Le 15 Mars 1990, cette commission , accompagnée du Directeur Adjoint des Fours à Chaux de Dugny ainsi que du cadre chargé du traitement du sulfogypse, a visité le laboratoire ainsi que les installations , et a pu ainsi faire les constatations suivantes:

LABORATOIRE : - Investissements importants dans l'achat de matériels - utilisés pour les analyses du produit-Les résultats de ces analyses sont transmis directement à un micro-ordinateur qui édite les états consignés dans le registre imposé par l'arrêté préfectoral.

TRAITEMENT DU PRODUIT : - Quelques imperfections subsistent notamment une émanation de poussières lors de la mise en marche de l'installation. Ces imperfections sont dues à des malfaçons lors de la construction de l'installation. La Direction des Fours à Chaux , en litige avec le constructeur, nous a promis d' y remédier rapidement.

Rendez-vous a été pris pour Septembre 1990.

QUELLE SALLE ... ?

DANS QUEL BUT ... ?

DE QUELLES DIMENSIONS ... ?

C'est pour répondre à ces questions que les associations de DUGNY étaient invitées à participer à une réunion de travail placée sous la présidence de Pierre MECHIN, conseiller général et régional, et en présence des élus des commissions des Sports et Loisirs, et des travaux le 9 Mai dernier .

Après un préambule de Pierre MECHIN, précisant la nécessité de trouver la juste mesure de cette salle, qui corresponde aux besoins réels, tienne compte des finances locales, insistant sur l'importance de créer l'investissement, mais aussi de le faire vivre; en clair d'éviter des choix utopiques; la parole fût donnée aux associations présentes: Foot-Ball Club, Comité des Fêtes, Cyclo-Loisirs, Chasse, Pêche, Anciens Combattants, Anciens de DUGNY, Pompiers; afin qu'elles fassent part de leurs souhaits pour ce projet jugé indispensable puisque les locaux de la salle des fêtes s'avèrent insuffisants compte tenu du nombre important d'associations locales .

Voici résumé les principales remarques des Associations :

- La dimension souhaitée de cette salle est d'environ 2000 m² , de façon à pouvoir contenir 300 à 400 personnes ;
- Elle devra pouvoir être utilisée comme salle polyvalente, sportive, culturelle, de loisirs (bal, spectacles, animations diverses), scolaire (gymnastique), et donc posséder un revêtement adéquat ;
- Elle devra être modulable à souhait pour permettre la tenue de petites assemblées, mais aussi pour permettre au Judo-Club de laisser ses tapis d'évolution en place et de ne les déposer qu'en cas de nécessité. Ce découpage de la salle pourra se faire par des cloisons mobiles en dur, isolées phoniquement .
- Un coin " cuisine " devra exister, ainsi, bien évidemment, que des sanitaires ;
- Une petite salle commune de réunion sera prévue, avec des armoires par association servant à entreposer du matériel administratif ou autre ,
- Une charte entre partenaires sera signée avec la commune avant l'engagement des travaux .

Constatant l'unanimité des associations pour cette réalisation qui permettrait un développement des activités, Mr MECHIN précisa la marche administrative à suivre, ainsi que l'intérêt pour la commune d'aider à l'éclatement des activités, à gagner la sympathie des gens extérieur au village pour son développement, à l'aide des associations; mais aussi d'avoir l'ambition de ses démarches, c'est à dire de déposer un dossier ambitieux, prenant en compte l'intégralité des besoins (salle des fêtes, Foyer des Jeunes); ainsi que les aménagements extérieurs à venir, paysages, voies d'accès, terrain annexe, de jeux, etc...

Satisfaits de cette réunion, les associations présentes s'engageaient à participer à de nouvelles réunions de travail afin d'aider à la préparation du dossier avec la municipalité .

la tempête à causé de nombreux dégâts

La tempête qui a sévi ces derniers temps a causé d'énormes dégâts. Vous trouverez ci-après un article de M. RIETH qui vous exposera les dégâts et les conséquences de cette tempête sur notre forêt.

Quant au village et plus particulièrement nos bâtiments communaux, on ne compte plus les tuiles et les faitières arrachées, les antennes T.V. et les cheminées endommagées.

Dans le registre des dommages les plus importants, il faut citer la toiture de l'église ainsi que celles des 2 garages situés derriere les écoles ; encore que pratiquement tous les bâtiments furent touchés, écoles, mairie, poste, lavoirs et morgue.

MONTANT DES DEGATS : environ 50 000 frs couvert partiellement par l'assurance.

Une coupure de courant a privé d'électricité de très nombreux foyers et de nombreuses routes furent coupées par suite d'arbres tombés sous les rafales du vent.

Heureusement, nous n'avons pas eu à déplorer d'accidents corporels.

Enfin, signalons le courage des sapeurs pompiers et du personnel communal qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que notre commune retrouve son visage normal.



FORET COMMUNALE DE DUGNY

CHABLIS DUS AUX TEMPETES DE FEVRIER 1990

Les tempêtes de FEVRIER 1990 ont causé de gros dégâts aux forêts françaises, lorraines et particulièrement aux forêts meusiennes. On peut retenir les chiffres suivants :

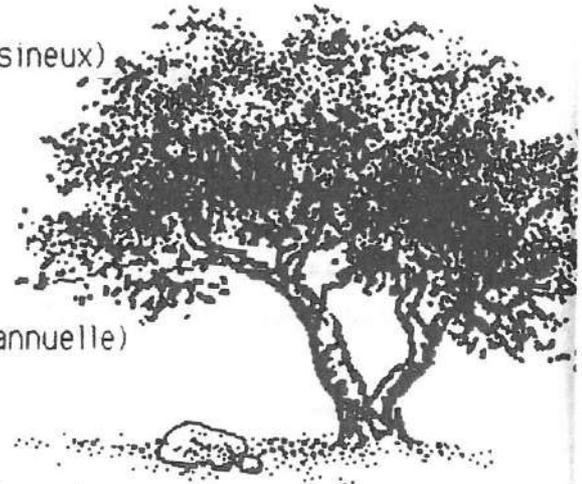
FRANCE	5 MILLIONS DE m3 (60% de hêtre)
BELGIQUE	5 millions de m3
R.F.A.	37 millions de m3 (80 % de résineux)

EN FRANCE

Alsace	400 000 m3
Franche Comté	250 000 m3
LORRAINE	: 2 millions de m3 (70 % de la récolte annuelle)

EN LORRAINE

Meurthe et Moselle	220 000 m3
Vosges	450 000 m3 (90 % résineux)
Moselle	480 000 m3
Meuse	685 000 m3 + 100 000 m3 forêt privée dont 85 % de hêtre



DANS LA MEUSE, la division ONF de VERDUN FRESNES a été la plus touchée avec 300 000 m3 de chablis.

LA FORET COMMUNALE DE DUGNY, 3 280 M3

La forêt communale de DUGNY SUR MEUSE n'a pas été en Meuse la plus gravement touchée par les tempêtes. Certaines forêts comme DIEUE, Rupt en Woëvre etc ont été rasées à 80 % et conserveront longtemps de graves séquelles.

En forêt communale de DUGNY, les deux cantons ont été également touchés, dans certains cas par couloirs et dans d'autres d'une façon disséminée.

Les grumes ont été vendues par l'ONF (comme l'indique le tableau ci-joint).

Certaines cimes ont été distribuées en affouage, d'autres seront vendues.

BELLERAY, le 10 MAI 1990
Le chef de district forestier ONF
JP. RIETH

CANTON	VOLUME	PRIX DE VENTE	PRIX MOYEN M ³	ACHETEUR
Huit Chevaux	287	61 000	212	PEVRAT E. (Bar le Duc)
Huit Chevaux	499	106 000	212	idem
Huit Chevaux	413	65 000	157	LAMBERT F. (Ardennes)
Cinq Frères	595	130 000	218	BRENU (Sommedieue)
Cinq Frères (régie)	283	100 000	353	idem
Cinq Frères	320	AFFOUAGE (cimes)		
Champ-la- Gaille	90	AFFOUAGE (totalité)		
CIMES	500	(restent à vendre)		
Chablis divers	300	(vente en cours)		
	<u>3 287 m³</u>	<u>462 000 FRANCS</u>		

BELLERAY, le 10 Mai 90
Le chef de district forestier
ONF :
JP RIETH

GARDERIE MUNICIPALE

Le conseil municipal a décidé l'ouverture de la garderie de mercredi 1^{er} août 1990 au mercredi 29 août 1990, soit pendant 20 jours, pour les enfants demeurant à Dugny, âgés de 4 à 12 ans.

Les demandes d'inscription sont à votre disposition dans les écoles, depuis le mois de Mai.

Actuellement, 80 enfants environ participeront à la garderie, dont le prix est fixé à 28 Francs par semaine et par enfant. En 1989, une semaine de garderie a coûté par enfant, 134 Francs à la Commune.

Madame Vibrac Geneviève, titulaire du diplôme de directrice, assurera l'organisation de la garderie.

La commission Extra-Scolaire a formé l'équipe d'encadrement. La priorité est donnée aux jeunes de Dugny :

Plus de 50 % des moniteurs ont reçu une formation d'animateur.

En ce qui concerne les aides animateurs, nous prenons en considération l'âge de chacun.

Quant à l'amélioration du Camping, deux tentes ont été achetées, une de 6 places et l'autre de 8 places, pour la somme de 4 900 Francs. A cet effet, une subvention de 40 % doit être accordée par le département.

B O N N E S V A C A N C E S aux E N F A N T S

B. JACQUOT.

QUELQUES CHIFFRES.....

VOIERIE

saviez vous que la Commune doit entretenir 9804 m de voies communales et 4280 m² de place ?

RECENSEMENT

Le chiffre officiel n'a pas encore été communiqué mais il semblerait qu'en nombre total, la population soit au même niveau qu'en 1982 soit

1253

habitants.



ASSOCIATIONS
LOCALES

AMICALE DES ANCIENS DE DUGNY

Mercredi 9 Mai, quarante personnes, dont trente trois adhérents avaient répondu à l'invitation du BUREAU DE L'AMICALE DES ANCIENS.

A quatre heures du matin, tout le monde était prêt et le départ pris très rapidement : direction BRUGES, au bord de la mer du Nord, où nous sommes arrivés vers 10 heures, par un temps très agréable et propice à la visite commentée par 2 guides belges.

Nous avons tout appris sur le célèbre béguinage (ou ce qu'il en reste), la visite à pied s'est poursuivie par le beffroi le plus joli de Belgique et nous avons eu le plaisir d'entendre le carillon placé dans sa tour. La place de la Halle a gardé tout son charme, puis nous sommes passés sur la grand'place, encadrée elle-même de grands bâtiments gothiques ou Renaissance. Pour nous reposer, nous avons pris le bateau et circulé sur les canaux, promenade très agréable qui nous a bien fait comprendre pourquoi cette ville est appelée "La VENISE DU NORD".

La promenade terminée, le car nous emmenait vers le BOUDEWIJNPARK où le repas nous attendait.

Après cet intermède bien mérité, notre visite s'est poursuivie, tout près de là, par le spectacle autour de la fameuse horloge astronomique, puis par une petite promenade à l'intérieur du parc.

La journée s'avanceit et avant le départ nous avons eu le plaisir de refaire une visite libre en ville pour des achats de dentelles ou chocolats. Vers 18 heures, notre chauffeur nous ramenait vers la FRANCE dans la bonne humeur, grâce à quelques voyageurs, pour retrouver DUGNY vers 23 h 30.

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS
DE DUGNY

Lettre adressée à Monsieur le Président
de la COMMISSION INFORMATION de la Mairie
de DUGNY

Suite à votre invitation de participer à l'établissement du prochain bulletin municipal, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit :

- l'année 1989 a été plutôt terne pour l'ASSOCIATION et les différentes manifestations ont été faites tant bien que mal par un ou par autre membre du bureau, le Président ayant été indisponible depuis le mois de JANVIER 1989, n'a pu assister à aucune cérémonie.

L'Assemblée Générale qui devait avoir lieu au début de l'année 89 n'a eu lieu qu'au mois de décembre par suite de maladie ou d'hospitalisation de cinq membres du Bureau sur neuf.

Au cours de cette Assemblée Générale, ceux d'INDOCHINE et d'A.F.N. à qui l'on a fait appel pour prendre la relève, quatre ont bien voulu entrer au bureau et de ce fait la composition de ce dernier est la suivante :

- Président : **M. BRIER Jean**
- Vice présidente : **Mme Veuve PIQUET Marguerite**
- Secrétaire : **Monsieur VIBRAC Maurice**
- Trésorier : **M. ROOS André**
- Membres : **M. PEIFFER Denis - porte drapeau**
M. WITTMANN André porte drapeau suppléant
M. LEGRANDJACQUES Serge
M. BOULANGEE Pierre
M. MAZOYER Jean

Enfin, nous pensons rattraper le temps perdu et compenser sous peu ce qui n'a pas été fait l'an dernier en particulier les festivités du 11 Novembre 1989.

DUGNY, le 21 MAI 1990
Le Président de l'Association des
Anciens Combattants :

J. BRIER

FOOTBALL~CLUB DE DUGNY



Saison plus que correcte, avec des résultats satisfaisants pour les SENIORS A, qui termine le championnat en 2^{eme} position, les SENIORS B, qui ont dominé leur groupe tout le long de la saison; les SENIORS C qui terminent à une place honorable en milieu de tableau .

Pour les jeunes, les CADETS , en milieu de classement, auraient pu mieux faire avec un peu plus de volonté et d'écoute des consignes données par l'entraîneur; les MINIMES et les PUPILLES, qui, fusionnés avec DIEUE, terminent 1^{er} de leurs groupes; les POUSSINS, qui ont subi quelques difficultés cette saison (mais l'essentiel n'est-il pas de participer ?); et des DEBUTANTS qui par leur nombre important (11 en 89/90 contre 6 en 88/89), nous encourage dans la politique de jeunes que nous nous sommes tracés depuis quelques années .

Les entraîneurs de jeunes : Joël BOEUF, Christian HEMART, Joël BEAUCHET, Thierry ROUYER et Alexandre CHEVALLIOT peuvent être satisfaits de ces résultats; de même que l'entraîneur des seniors, Louis VALLARIN, qui a su, par son dynamisme, son suivi des joueurs et son sérieux dans l'organisation des équipes, créer l'esprit de groupe et l'ambiance nécessaire entre joueurs pour obtenir des résultats corrects .

Cette saison nous a apportée une autre satisfaction par le nombre, sans cesse en augmentation, des spectateurs, encouragement apprécié par les joueurs, mais également par le bureau du Club, qui constate de ce fait un soutien de la population a la cause du sport et du Foot-Ball en particulier .

En somme, le F.C.D. se porte bien, malgré quelques lacunes qu'il nous faut combler; par exemple l'absence de terrain d'entraînement et les problèmes que cela pose pour préserver notre pelouse; ainsi qu'un manque d'accompagnateurs d'équipes (en particulier pour les cadets), problème que l'on se devra de résoudre pour la nouvelle saison, déjà l'appel est lancé auprès de la population et des parents de joueurs pour venir grossir nos rangs et combler ce déficit .

Voilà résumé en quelques lignes, la vie du F.C.DUGNY, club ouvert à tous (dés 6 ans), jeunes et moins jeunes, qui souhaiteraient pratiquer le Foot-Ball; sport qui reste le plus prisé dans notre commune . Pour s'inscrire; contacter Mr Claude PETIJEAN, cité Ste Barbe à DUGNY .

Le Président du F.C.DUGNY
Guy PERIDON



LES PUPILLES 89/90



LES DEBUTANTS 89/90

SAPEURS-POMPIERS

Le corps de première intervention établi dans notre commune depuis 1975, compte actuellement 11 sapeurs-pompiers .

1989 a vu le départ à la retraite du sapeur ZANETTI Aldo, après 30 ans de service. Ils'est vu remettre la médaille d'or, au cours d'une petite cérémonie .Un cadeau lui a été offert par la municipalité et par ses collègues .

Quatre hommes, dont les deux jeunes recrues, ont consacré les Samedi de Mars dernier à suivre un stage de jeune sapeur au centre de secours de VERDUN. Ce stage est obligatoire pour les nouveaux, et fait partie d'un programme de formation de même niveau, pour les volontaires que pour les professionnels .

Les pompiers sont intervenus depuis Janvier 1990 dans les circonstances suivantes :

- Interventions multiples lors des tempêtes de Février ,
- Deux feux de cheminée ,
- Nettoyage de la chaussée lors d'un accident de la circulation route de St Mihiel ,
- Manoeuvres mensuelles .

Encore un grand merci aux personnes qui, lors de notre tournée pour les calendriers 1990, nous ont bien reçues comme d'habitude .

VIE CULTURELLE

ARCHÉOLOGIE

Lors de la construction du lotissement de **LA REDOUTE** en 1977, un cimetière mérovingien a été découvert et fouillé dans de mauvaises conditions en raison de l'absence de bonne législation adaptée à la protection des vestiges archéologiques. Depuis, de nouvelles lois pallient à cette carence et protègent plus efficacement notre patrimoine. Elles permettent en effet de le prendre en compte dans le cadre des procédures d'instruction des documents d'urbanisme (art. R.111-3-2 du code de l'urbanisme et décret n° 86-192 du 5-2-86).

Ainsi, permis de construire, travaux routiers, carrières etc... sont traités en amont avec obligation de sondages archéologiques préalables aux travaux de construction pour lever la contrainte archéologique si elle existe.

Si il est trop tard pour le cimetière mérovingien de DUGNY - il faut cependant se rendre compte que les fouilles archéologiques de 1977 n'ont porté que sur les emplacements même des maisons et non des jardins et espaces verts. **Les habitants de ce quartier doivent donc faire attention à toutes découvertes fortuites, faites lors de travaux annexes d'aménagement ne nécessitant pas de permis de construire : murets, plantations etc...**

De telles découvertes restent possibles : un exemple, celui de **Jean Luc Vaillant** :

- alors qu'il plantait des arbustes près de sa maison, il découvrit un couvercle de sarcophage. La fouille entreprise alors par D. Henry permit de comprendre qu'il s'agissait d'un réemploi de fragments de sarcophage en dallage par les troupes américaines pour accéder à des baraquements. Les américains qui sont un peuple "sans histoire" au sens premier du terme, n'ont pas pris conscience qu'ils détruisaient partiellement un site archéologique exceptionnel. Nous savons donc aujourd'hui à quoi correspondent

ces blancs ou absences de sépulture de forme rectangulaire dans le plan d'ensemble de la nécropole mérovingienne.

Un autre exemple de découverte fortuite signalée à D.Henry par Jean Yves HOARAU est celle de sépultures d'adultes et d'enfants (Avril 90). La maison de Jean Yves HOARAU est au coeur de la nécropole mérovingienne dans la partie la plus ancienne. Un premier examen avant la fouille a permis d'identifier outre les sépultures en pleine terre, une fosse dépotoire gallo-romaine (pierre taillée, poterie, faune etc...) non loin d'ou avait été en 1975 découvert un petit édifice gallo-romain enterré à l'intérieur duquel gisait un pied de table massif en calcaire.

HISTORIQUEMENT, LA REDOUTE EST DONC LA PARTIE LA PLUS ANCIENNE DE DUCHY, avec une longue, très longue occupation sur le coteau : plus de 800 ans, nous en avons maintenant la certitude..

Les découvertes fortuites sont également protégées par la loi de 1941 réglementant les fouilles archéologiques et plus particulièrement les découvertes fortuites et la protection des vestiges archéologiques découverts fortuitement (art. 277 du code pénal). Ainsi quelque découverte de quelque ordre soit-elle (structures, objets, monnaies etc...) doit être signalée immédiatement à la DIRECTION DES ANTIQUITES DE LORRAINE (6, place de Chambre 57045 METZ CEDEX 1 - Tél : 87-36-16-70) soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie ou de la Préfecture .

Les vestiges ne doivent en aucun cas être détruits avant examen par des spécialistes. Une destruction volontaire est sanctionnée par la loi n° 80-532 du 15 Juillet 1980, relative à la protection des collectivités publiques contre les actes de malveillance (art. 257-1 et 257-2 du code pénal).

La sévérité de ces lois est le garant de la protection de notre patrimoine archéologique qui appartient à chaque citoyen,

(intéressé ou non par l'archéologie), responsable, ainsi de l'histoire de notre région.

Ces lois sont essentiellement appliquées pour "les chercheurs de trésors" qui pillent ce bien commun. Certes, parfois, par manque de sensibilisation au problème de l'archéologique, des vestiges sont détruits involontairement. Mais à DUGNY, tous les habitants sont au courant (circulaire - art de presse en 1977 - exposition de 1985 à 1989).

Par respect de la loi et surtout par respect de notre patrimoine, nous demandons donc - en collaboration avec la Direction des Antiquités de Lorraine - à toutes personnes de prévenir la Mairie ou D. Henry. Si vous voulez aménager votre jardin, construire un muret, prévenez-les, afin qu'un spécialiste puisse en suivre le déroulement.

En effet, pour une étude exhaustive de cette importante nécropole en cours par des archéologues lorrains, nous demandons à toutes personnes ayant observé des vestiges archéologiques (fosses noires, fragments de sarcophage, poteries, ossements épars) dans sa propriété ou possédant des objets (poteries, peigne en os) de nous le signaler afin que cela complète les résultats scientifiques. Dessins, photos, plans et coupes seront pris et aucune poursuite ne sera engagée.

Nous vous remercions d'avance de votre participation.

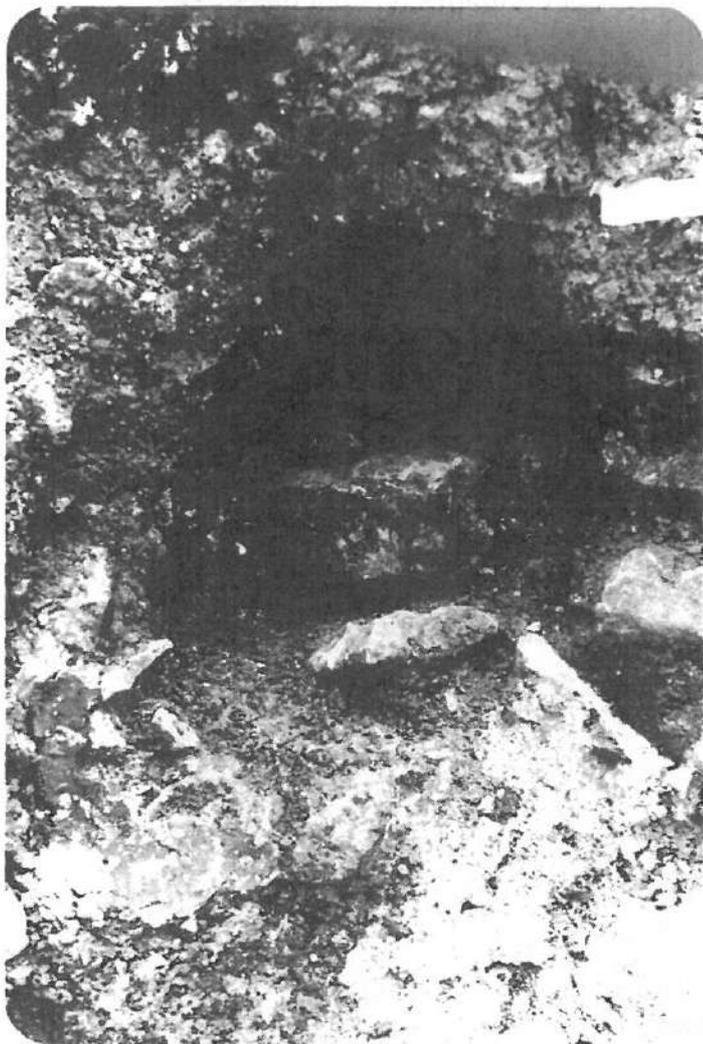
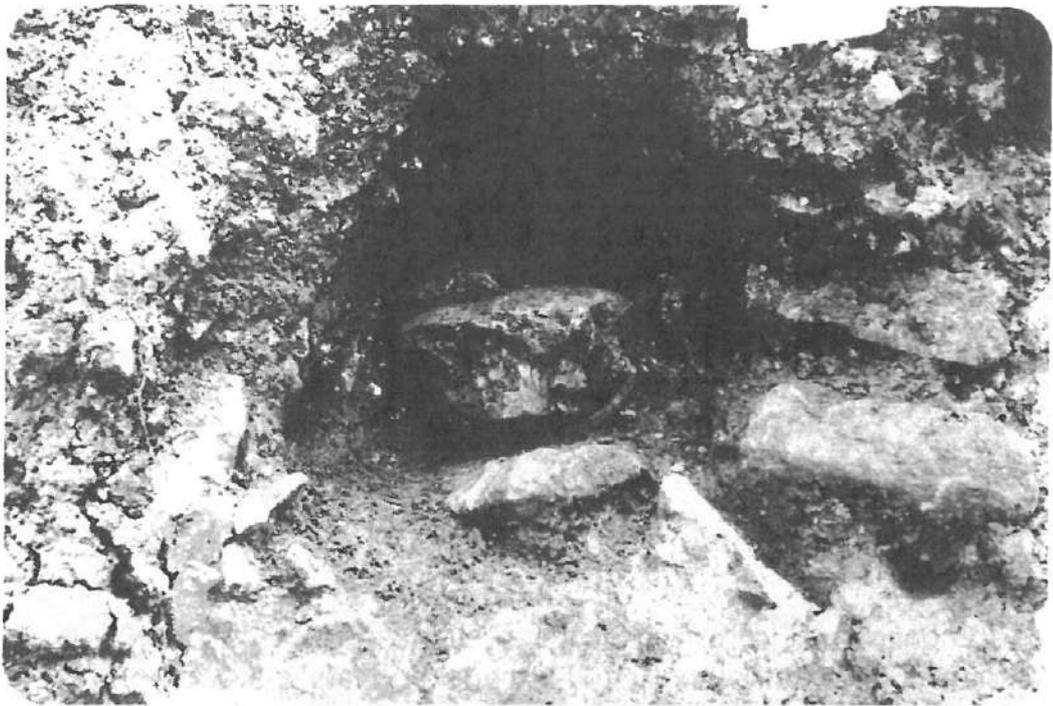
Christine GUILLAUME

Conservateur à la Direction des Antiquités de Lorraine

Mademoiselle COLOMBO Adèle,
Maire de DUGNY

Dominique HENRY

Correspondant de la Direction des Antiquités de Lorraine



LÉGENDE PHOTOS :

- Crane d'adulte en cours de dégagement
(fouille HOARAU Avril 1990)

LA REMISE DES PRIX... DU CONCOURS DE DESSINS

Suite au concours de dessins proposé à tous les enfants de DUGNY, un jury a sélectionné 14 dessins sur les 49 remis en Mairie avant le 11 Janvier 1990.

La remise des prix s'est déroulée le 14-02-1990 devant les représentants des Associations de la commune et tous les participants au concours.

Les prix remis à cette occasion : transistors, montres, calculatrices, radio-réveil, parure stylo ... et des bonbons pour tout le monde, ont fait de nombreux heureux.



POETIQUEMENT VOTRE



CERISIER ROSE

Ce matin là...
Par un pâle soleil de janvier
Fut planté l'arbre de la liberté.
"Pour faire le monde"
Chantaient les écoliers
Des accords de guitare les accompagnaient.
Chaque année au printemps,
De rose il se couvrira
Et l'automne arrivant,
Feuilles jaunes, il pâlira.
Cette année déjà il a fleuri
Si, rue René Jacques vos pas vous entraînent
Vous le trouverez face à la prairie
Regardez-le, installé sur son domaine
Droit, fier et déjà grandi
Souhaitons lui longue vie
Ce matin là,
Fut planté l'arbre de la liberté,
Il aurait pu aussi s'appeler
L'arbre de l'amitié.

Agnès GARCIA

VOLET SOCIAL

AU PLAN LOCAL

QUI SONT NOS AIDES MENAGERES SUR DUGNY ?

- ◊ Mesdames AUBRY Odette
- BOUCHER Nadine
- GIRON Marie France
- LEFEVRE Paulette
- WILLEMEN Jeanine
- RICHER Marie Hélène

Départ de Mme PEIFFER

Entrée : Mme RICHER

INTERVENTION : actuellement 13 FOYERS de personnes âgées

NOMBRE D'HEURES D'AIDE MENAGERE EFFECTUEES EN 1989 :

1 671 heures

NE PAS CONFONDRE :

Les aides familiales dépendent de l'ADMR -

Ne pas confondre avec l'aide aux Mères de VERDUN.

Les renseignements qui suivent :

- ◊ Aide ménagère
- ◊ Aide familiale
- ◊ Aide aux handicapés
- ◊ Filien mon Ami

ont pu vous être communiqués grâce aux brochures éditées par l'ADMR.



- Filien, mon ami

Filien, un ami qui a de nombreuses relations.

Un coup de cafard ? tirez ! Filien prévient l'ami ADMR, un parent, un voisin.

Un malaise ? tirez ! Filien appelle le médecin.

Un mauvais coup ? tirez ! les secours (pompiers, police) sont alertés.

Filien, un ami sûr et efficace.

L'opérateur téléphoniste ADMR réceptionne votre appel et vous répond immédiatement, 24 h sur 24, 365 jours par an.

A votre demande, il prévient qui vous voulez. Et si vous êtes dans l'impossibilité de répondre, il prendra dans la seconde, toute initiative pour vous porter secours en alertant les services publics ou ceux que vous aurez préalablement désignés (parent, votre médecin, l'ami ADMR).

Car l'opérateur téléphoniste est un professionnel compétent, formé pour vous écouter, évaluer votre besoin d'aide et vous rassurer ; il est équipé de moyens puissants pour vous secourir.

Filien, un ami pendu à votre cou.

Filien est un petit bijou de l'électronique. Logé dans un boîtier, il est capable de décrocher le téléphone à distance (de 80 à 100 mètres) et de composer un numéro enregistré à l'avance, même en cas de panne de courant. Et pour qu'il soit toujours accessible, nous l'avons accroché en pendentif, discret et léger au bout d'un simple fil.

Filien, un ami sur lequel on peut toujours tirer.

Comment l'actionner ? C'est très simple : tirez ! Une simple traction de haut en bas sur votre pendentif suffit à déclencher automatiquement l'appel, où que vous soyez dans votre maison (ou dans votre jardin) et en toutes circonstances. En plus une poire de lit a été prévue. Même éloigné de votre téléphone vous pourrez entrer en conversation avec un correspondant.

Filien, des amis qui vous veulent du bien.

Car Filien est plus qu'un simple ami : c'est un lien avec une grande famille. Celle des 100 000 bénévoles de l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural. Répartis dans toute la France ils participent activement au soutien à domicile des personnes âgées, handicapées, isolées ou dépendantes. Pour eux, votre sécurité n'a pas de prix et ils n'hésiteront pas à venir vous voir si vous le désirez. C'est pourquoi l'ADMR a mis en place ce nouveau service sans but commercial.

Afin qu'il vous soit plus accessible, l'ADMR a étudié deux formules adaptées à vos besoins : la location mensuelle ou l'achat.

L'abonnement mensuel de l'appareil et de la liaison à la centrale ADMR.

L'achat de l'appareil plus l'abonnement à la liaison de la centrale ADMR.

Demandez en toute confiance à votre ami ADMR de se charger de votre dossier.

N'hésitez pas, c'est un ami de la famille.

Dans les deux cas un service de maintenance ainsi que des tests réguliers sont prévus.

AIDE AUX HANDICAPÉS

Pouvoir vivre chez soi

Les handicapés physiques qui vivent chez eux ont souvent besoin d'être aidés pour accomplir les actes essentiels de la vie.

Cette aide peut leur être fournie par une **auxiliaire de vie**. Cette professionnelle apporte aux personnes handicapées de meilleures conditions de vie et de sécurité, et les aide à retrouver une plus grande autonomie.

Son rôle consiste à :

- aider la personne handicapée pour le lever, le coucher, la toilette, boire et manger, etc. ;
- surveiller son état de santé ;
- faire ou aider à faire les travaux ménagers indispensables ;
- accompagner la personne handicapée dans ses déplacements...

Elle peut aussi assurer un soutien moral.

Les auxiliaires de vie viennent chez la personne handicapée quelques heures réparties dans la journée et, si nécessaire, sept jours sur sept.

QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE AUXILIAIRE DE VIE

La personne handicapée doit répondre aux deux conditions suivantes :

- avoir 80 % au moins d'invalidité reconnue ;
- être réellement dépendante de l'aide apportée par une tierce personne pour un ou plusieurs actes essentiels de la vie.

Précision : répondent, entre autres, à ces conditions les adultes handicapés qui perçoivent « l'allocation compensatrice de tierce personne » ou la « majoration pour tierce personne », ainsi que certaines familles avec un enfant handicapé.

Comment demander :

- en contactant un responsable de l'A.D.M.R. :

Attribution et coût :

- l'A.D.M.R. dispose d'un certain nombre d'heures d'auxiliaires de vie qu'elle répartit en fonction des besoins ;
- dans la limite de ces heures, l'association fixe, en accord avec la personne handicapée, les modalités d'intervention ;
- la plus grande partie du coût est prise en charge par l'Etat, cependant la personne handicapée paye une participation horaire, généralement avec l'allocation reçue à cet effet.

QUI SONT LES AUXILIAIRES DE VIE

- Ce sont des personnes :
 - qui ont le sens des autres et sont motivées pour aider les handicapés ;
 - qui savent être discrètes et promouvoir l'autonomie des personnes ;
 - qui ont l'aptitude technique et physique nécessaire ;
 - qui possèdent des compétences ménagères ;

- Les auxiliaires de vie travaillent généralement à temps partiel.
- Les conditions de travail et le salaire des auxiliaires de vie sont fixés par une convention collective nationale.
- Une formation initiale et en cours d'emploi est assurée.

AIDE FAMILIALE

Pour aider à domicile
les familles avec jeunes enfants

UNE STRUCTURE ASSOCIATIVE

Le service d'aide à domicile aux familles est géré et animé par une association, composée de bénévoles, qui couvre une ou plusieurs communes.

Cette association a, entre autres, pour fonction :

- de détecter les besoins et faire connaître le service ;
- d'établir le contact avec les familles ;
- d'accomplir les formalités administratives pour une prise en charge par les organismes sociaux ;
- d'organiser le travail des travailleuses familiales ;
- de participer à l'animation du milieu rural.

QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE TRAVAILLEUSE FAMILIALE

- Les familles avec enfants principalement.
- Il faut cependant que la famille ait besoin d'être aidée pour faire face à des difficultés passagères (maladie, maternité, surmenage...) ou de plus longue durée.

Comment demander :

— en contactant, dans le village, un responsable bénévole de l'association A.D.M.R. :

— ce responsable établit avec la famille une demande de prise en charge auprès des organismes financeurs (caisses de Sécurité sociale, département).

Attribution et coût :

— au vu du dossier, l'organisme financeur donne un accord s'il y a lieu ;

— le nombre d'heures accordé dépend du besoin et de l'organisme financeur ;

— une participation financière est laissée à la famille en fonction de ses ressources.

QUI SONT LES TRAVAILLEUSES FAMILIALES

- Les travailleuses familiales sont des personnes qui suivent une formation de huit mois sanctionnée par un diplôme d'Etat.
- Les qualités requises pour devenir travailleuse familiale sont :
 - de posséder de bonnes connaissances ménagères ;
 - d'avoir le sens des autres et le goût de s'occuper des enfants ;
 - d'être capable de s'adapter aux diverses situations familiales rencontrées, d'être discrète, etc.

• Les travailleuses familiales sont recrutées par les fédérations départementales des associations d'A.D.M.R.

• Elles travaillent, le plus souvent, à temps complet.

• Leurs conditions de travail et leur salaire sont fixés par une convention collective nationale.

• Les travailleuses familiales bénéficient d'une formation continue (dix jours par an).

AIDE MÉNAGÈRE

Soutien des personnes âgées chez elles

Les personnes âgées souhaitent généralement rester chez elles le plus longtemps possible et éviter un départ dans un établissement d'hébergement collectif.

Pour les aider, une professionnelle, l'aide ménagère, peut se rendre à leur domicile afin d'effectuer avec elles et pour elles les travaux quotidiens indispensables : ménage, lessive, repassage, raccomodage, préparation des repas, courses... à l'exclusion des gros travaux.

Elle peut également les aider pour les soins d'hygiène corporelle... sans s'occuper toutefois des soins médicaux.

Au-delà des tâches matérielles, l'aide ménagère est à l'écoute des problèmes des personnes âgées et, par sa présence régulière, elle constitue un lien avec l'extérieur, brisant l'isolement.

Les aides ménagères viennent chez les personnes âgées quelques heures réparties dans la semaine.

QUI SONT LES AIDES MÉNAGÈRES

- Les aides ménagères sont recrutées par les responsables bénévoles de l'association A.D.M.R.
- Ce sont des personnes :
 - qui ont des compétences ménagères ;
 - qui ont le sens des autres et le goût de s'occuper des personnes âgées ;
 - qui savent être discrètes et respecter l'indépendance des personnes âgées.

- Les aides ménagères travaillent le plus souvent à temps partiel.
- Les conditions de travail et le salaire des aides ménagères sont fixés par une convention collective nationale.
- Une formation est assurée en cours d'emploi.

QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE AIDE MÉNAGÈRE

- La première condition est que la personne soit retraitée.
- Il faut également que la personne âgée ait véritablement besoin d'être aidée. L'aide ménagère n'est pas un droit, mais une possibilité offerte aux gens du troisième âge pour permettre le maintien à domicile.

Comment demander :

— en contactant, dans le village, un responsable bénévole de l'association A.D.M.R.

— ce responsable établit avec la personne âgée une demande de prise en charge auprès des organismes financeurs (caisses de retraite ou Aide sociale).

Attribution et coût :

— au vu du dossier, un accord est donné s'il y a lieu ;

— le nombre d'heures accordé dépend du besoin et de l'organisme financeur ;

— par ailleurs, une participation financière est laissée à la personne âgée en fonction de ses revenus.

ILS et ELLES ONT ETE

A L'HONNEUR.....

MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE

A L'OCASION DE LA FETE DES MÈRES, LE DIMANCHE 27 MAI EN MAIRIE DE DUGNY

4 Médailles de la Famille Française ont été remises par Mademoiselle Colombo à

- Madame BOEUF Solange 9 enfants Médaille d'Or
- Madame MARTIN Marcelle 8 enfants Médaille d'Or
- Madame LECAILLON Madeleine 7 enfants Médaille d'Argent
- Madame LAFLOTTE Renée 6 enfants Médaille d'Argent

Toutes nos félicitations Mesdames.



DONNEURS DE SANG

C'est à DUGNY que furent remis cette année, diplomes et médailles aux donateurs de sang, au cours d'une sympathique cérémonie.

63 personnes ont été citées pour le canton de Verdun.

Les autorités présentes n'ont pas manqué de soulever le grave problème du manque de don, entraînant les difficultés que chacun peut supposer.

Devrons nous un jour acheter du sang dans d'autres pays ? introduire ainsi dans notre réseau un manque de sécurité pour tous transférés ? Ne pourrions nous faire l'effort d'un acte de bénévolat une fois par an au moins ? Ce serait déjà formidable - Pensons-y !!

Pour cet acte de générosité, 13 personnes de notre commune furent mises à l'honneur et récompensées ce samedi 9 Juin.

- Médaille d'or (50 dons et plus)

Monsieur BECHAMP Pierre

- Médaille d'Argent - 1 étoile (25 dons et plus)

Monsieur ANTOINE Pierre

Monsieur DAGNET Emile

Monsieur POISSON Claude

Monsieur TINTI Henry

Monsieur WILLAUME Philippe

- Médaille d'Argent (10 dons et plus)

Monsieur CHARROY Henry

Monsieur DIDIER Christian

Madame DIDIER Ghislaine

Madame DUBOIS Laurence

Monsieur PERIDON Yvon

Monsieur PICQUOIN Roger

Madame TANARE Maryse

Nos félicitations et nos remerciements à ces généreux donateurs.

"Donne aujourd'hui à d'autres, ce que demain dans le besoins tu pourrais recevoir d'un autre .

Médaille d'Or des Sapeurs Pompiers

Le 7 Janvier 1990, a été remise la Médaille d'Or des Sapeurs Pompiers pour
30 Années de bons et loyaux services dans le Corps de Dugny à Monsieur Aldo
ZANETTE.



VOUS AVEZ LA PAROLE

La boîte aux lettres de la Mairie étant désespérément vide de vos remarques ou suggestions formulées par écrit quant à la vie au village, la Commission information, en l'absence de votre courrier, vous relate néanmoins les bruits... les rumeurs... qui circulent actuellement et que certains se chargent de nous transmettre par le bouche à oreille.

VOS REMARQUES :

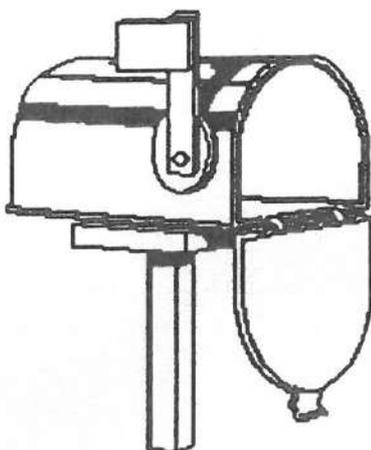
- les bacs à sable des terrains de jeux sont semble-t-il pollués par nos amis à quatre pattes, qui viennent s'y ébattre sous l'oeil attendri de leurs maîtres
- les bacs à sable, TOUJOURS EUX, manquent de SABLE pour les enfants..... ou de LITIERE..... pour les animaux : à choisir, merci pour nos enfants.
- La non réparation du tobogan détérioré était jugée dangereuse.... l'absence de tobogan pour réparation était jugée AUSSI dangereuse !! A ce jour les enfants peuvent monter à l'échelle et glisser sans danger.
- Le coq comme réveil-matin..... d'accord, mais la tondeuse ou la scie à bois du voisin..... pas d'accord - Merci pour le repos dominical
- La vie "amoureuse" trépidante de certaines de nos petites rues..... PAS D'ACCORD..... même en silence ! - sans commentaire , il y en a suffisamment.
- Ne pas confondre les terrains réservés à des activités..... SPORTIVES avec celles pratiquées au..... Bois de Boulogne.

LAISSONS à nos enfants leur INNOCENCE le plus LONGTEMPS POSSIBLE

VOS SUGGESTIONS : AUCUNE ? EST-CE POSSIBLE ? VOTRE VILLAGE VOUS INTERESSE-T-IL SI PEU ?

La longueur de notre article étant proportionnel à l'importance de vos remarques.....

n'oubliez pas d'utiliser la boîte aux lettres



ETAT CIVIL

NAISSANCES

1989	HENRY	Ophélie		le 22.02.1989
	HENRY	Allan		le 22.11.1989
1990	DORVEAUX	Stéphanie		le 14.01.90
	THOMAS	Justin		le 07.03.1990
	OCHS	Théodéric		le 09.02.90
	BARAIZE	Eva		le 09.02.90
	RESLINGER	Maëlle		le 10.02.1990
	GARBOLI	Séverine		le 13.04.1990
	LOMBART	Jean-Baptiste		le 21.04.1990
	VAILLANT	Chistopher		le 25.04.1990
	HUMBERT	Priscilla		le 22.05.1990
	DAGNET	Ghislaine		le 28.05.1990

MARIAGES

1989	PERIDONT Jean-Pierre			le 29.12.1989
	MARTIN Patricia			
1990	VALLARIN Daniel			le 17.03.1990
	HUMBERT Paulette			

DECES

1989	BERIOTTO	Catterino	69 ans	le 14.12.1989
1990	MERCIER Vve	WALLNER Jane	65 ans	le 05.01.1990
	SWIDERSKI	Antoine	50 ans	le 13.03.1990
	HUMBLET	Jean François	84 ans	le 14.03.1990
	BOEUF	André	64 ans	le 13.03.1990
	FLEURENCE	Sébastien	1 semaine	le 21.02.1990
	GORETTI Vve	TINTI Tullia	88 ans	le 21.05.1990